

# ASTNO POUR LA RÉGION DE YELLOWKNIFE

## PLANIFICATION DE LA RÉINTÉGRATION

### 1 RÉINTÉGRATION PRÉCOCE

*avant la levée de l'ordre d'évacuation*

On communiquera avec un nombre limité de membres du personnel de l'ASTNO et on les invitera à retourner dans la collectivité avant la levée de l'ordre d'évacuation. Ils prépareront la reprise des services de santé et des services sociaux essentiels.



DÉBUT

### 2 SERVICES DE BASE

Lorsque l'ordre d'évacuation sera levé, les résidents pourront bénéficier des services de base nécessaires au maintien de la vie. **De nombreux services ne seront pas disponibles, notamment :**

- les services réguliers d'obstétrique et d'accouchement
- les services de dialyse
- la thérapie intraveineuse
- les services de chimiothérapie

**Les personnes à qui l'on conseille de ne pas retourner dans leur collectivité (les patients en dialyse, en chimiothérapie ou en thérapie intraveineuse, ou les personnes dont la grossesse est avancée ou à haut risque) passeront au soutien des déplacements pour raisons médicales si l'aide aux personnes évacuées prend fin.**

### 3 REPRISE DE SERVICES

À mesure que les résidents, y compris le personnel, retourneront dans leur collectivité, l'ASTNO reprendra progressivement les services et fera des annonces régulières sur les progrès réalisés. Un tableau de bord des niveaux de service sera fourni et mis à jour quotidiennement, ou aussi souvent que nécessaire.

Les renseignements les plus à jour seront disponibles au [www.nthssa.ca/fr](http://www.nthssa.ca/fr)



### 4 REPRISE COMPLÈTE

On estime que la reprise complète des programmes et des services pourrait prendre jusqu'à un mois après la levée de l'ordre d'évacuation. Avec le retour du personnel, ce processus pourrait être plus rapide que prévu. Des mises à jour régulières sur les progrès réalisés seront fournies.

À ce stade, ou juste avant, nous rapatrierons les patients et les bénéficiaires qui ont été évacués vers d'autres provinces dans le cadre des évacuations des patients hospitalisés et des soins de longue durée. Cette mesure ne s'appliquera qu'aux personnes dont la collectivité d'origine ne fait pas l'objet d'un ordre d'évacuation.

